Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 septembre 2025, à 18 h 30.

Résolution 25-515

Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 19420, Grand rang Saint-François (lot 2 037 278)

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Vincent Plante, au nom de la société Gestion Vincent Plante inc., en date du 16 juillet 2025, pour un projet particulier visant à régulariser un usage exercé sur la propriété sise au 19420, Grand rang Saint-François (lot 2 037 278), soit celui de « service d'estimation et dommages aux immeubles (sinistre) (bureaux et entrepôts) » et à titre complémentaire, dans le cadre de travaux après sinistre, celui de « service de construction et de réparation d'édifices (entrepreneur général) »;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a reconnu un droit acquis de nature commerciale pour l'usage présentement exercé sur cet immeuble, sur une superficie de 8 059,2 mètres carrés du lot 2 037 278, suivant une décision rendue dans le cadre du dossier 380300, en date du 27 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet d'occupation tel que soumis, ne respecte pas le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, pour la zone 9013-A-21, quant à l'usage exercé;

CONSIDÉRANT que plus précisément, cette demande vise à autoriser l'élément dérogatoire suivant dans la zone 9013-A-21 :

- un usage de « service d'estimation et dommages aux immeubles (sinistre) (bureaux et entrepôts) » et à titre complémentaire, dans le cadre de travaux après sinistre, celui de « service de construction et de réparation d'édifices (entrepreneur général) », se rattachant au groupe d'usages « Industrie II (Industrie à incidences moyennes à fortes) », lequel groupe n'est pas autorisé dans la zone visée.

CONSIDÉRANT que la demande fait suite au dossier présenté au Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de la séance du 5 août 2025;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe et les critères d'évaluation contenus au Règlement numéro 240;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 5 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le premier projet de résolution, conformément au *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI),* visant la délivrance d'un permis d'occupation pour la propriété sise au 19420, Grand rang Saint-François (lot 2 037 278) par l'usage de « service d'estimation et dommages aux immeubles (sinistre) (bureaux et entrepôts) » et à titre complémentaire, dans le cadre de travaux après sinistre, celui de « service de construction et de réparation d'édifices (entrepreneur général) », se rattachant au groupe d'usages « Industrie II (Industrie à incidences moyennes à fortes) », le tout, conformément à la demande soumise par le requérant en date du 16 juillet 2025, et conditionnellement à l'implantation d'une clôture opaque ou à la plantation et au maintien d'une haie de cèdres longeant la ligne latérale du lot visé, pour la portion correspondant à la ligne arrière de la propriété contiguë sise aux 19380-19390, Grand rang Saint-François (lot 2 037 283).

Ville de Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'assemblée publique de consultation sur ce projet particulier est fixée au 15 septembre 2025, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 3 septembre 2025

.....
Greffier par intérim de la Ville

Services juridiques
Hôtel de ville, 700, av. de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2
Tél. : 450 778.8300, poste 8317 / Téléc. : 450 778.2514